

RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État dans le Val-de-Marne



« La Marseillaise »
Nadine ENAKIEFF

Peintre Officiel de l'Armée, discipline Sculpture

Statue acquise par la préfecture du Val-de-Marne
pour son 50^{ème} anniversaire (1971-2021)

Editorial



L'année 2021 a constitué, à plusieurs titres, une année de transition. Je souhaite ici saluer l'engagement des services de l'État qui se sont fortement mobilisés pour préparer la sortie de crise autour de deux piliers : assurer la protection sanitaire et économique de la population et accompagner la relance du territoire.

Les services de l'État se sont attachés à soutenir et accompagner la population au sortir de la crise, avec une attention particulière portée à ceux qu'elle a le plus fragilisés. La priorité a été donnée à la protection sanitaire des habitants du Val-de-Marne, notamment par le déploiement de la vaccination sur l'ensemble du territoire.

L'État a également soutenu l'économie à travers la prolongation des mesures d'accompagnement des entreprises et de développement de l'emploi mises en place dès le début de la crise sanitaire afin d'impulser une reprise économique dans le département. 623 millions d'euros ont ainsi été investis dans le cadre du plan de relance autour des axes suivants : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale.

La mise en place des dispositifs de sortie de crise ne s'est pas faite au détriment de la poursuite de nos engagements en faveur de la sécurité et du bien-être des val-de-marnais, notamment sur les questions d'hébergement et de logement. Les services de l'État ont poursuivi leur modernisation en faveur d'un service public toujours plus proche des citoyens.

Je me félicite de la coopération qui caractérise les relations qu'entretiennent les services de l'État avec l'ensemble des collectivités territoriales du département que constituent les 47 communes, les 3 établissements publics territoriaux (EPT), et le Conseil Départemental avec lequel nous avons eu l'honneur de célébrer le 50^e anniversaire de l'inauguration du bâtiment de la préfecture et de l'hôtel du Département en novembre dernier.

Au sortir de cette crise qui a bouleversé la vie de nos concitoyens, j'ai confiance en notre capacité à construire ensemble le développement de notre territoire au service de l'ensemble des val-de-marnais.

Sophie THIBAULT,
Préfète du Val-de-Marne

Sommaire

1. **L'État rationalise son organisation territoriale et innove pour un service public plus proche des citoyens.**
2. **L'État poursuit sa mobilisation pour faciliter la sortie de crise sanitaire.**
3. **L'État encourage la transition écologique et énergétique au service d'un développement équilibré des territoires.**
4. **L'État favorise l'inclusion sociale par le logement, l'éducation et l'emploi.**
5. **L'État agit pour la sécurité de tous et développe des dispositifs innovants pour prévenir la délinquance.**

L'ÉTAT DANS LE VAL-DE-MARNE

Juin 2022



Sophie THIBAUT
Préfète



Mathias OTT
Préfet délégué à
l'égalité des chances



Faouzia FEKIRI
Sous-Préfète chargée du
développement économique
et du suivi du plan de
relance



Bachir BAKHTI
Sous-Préfet de
l'arrondissement de Nogent-
sur-Marne



Mireille LARREDE
Secrétaire générale de la
Préfecture
Sous-Préfète de
l'arrondissement de Créteil
(jusqu'au 23/08/2022)



Martine LAQUIEZE
Sous-Préfète de
l'arrondissement de l'Hay-
les-Roses



Sébastien BECOULET
Sous-préfet
Directeur de cabinet de la
Préfète

L'ÉTAT DANS LE VAL-DE-MARNE

Juin 2022

Sébastien DURAND
directeur départemental de la
sécurité de proximité

Anouk MARTIN
Déléguée départementale aux
droits des femmes et à l'égalité
femmes/hommes

Nathalie MORIN
Directrice départementale des
finances publiques

Anne MEIGNAN
Directrice territoriale de la
protection judiciaire de la jeunesse

Anne-Marie BAZZO
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

**Pierre-Julien EYMARD (jusqu'au
31/05/2022)**
Directeur de l'unité départementale de la
direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports

Catherine LARRIEU
Directrice de l'unité territoriale de
la direction régionale et
interdépartementale de
l'hébergement et du logement

Didier TILLET
Directeur de l'unité départementale de la
direction régionale et
interdépartementale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

Paul MENNECIER
Directeur départemental de la
protection des populations

Myriam SAVIO
Directrice du secrétariat général
commun départemental

Sylvana MAURADE
Directrice de l'Office français
d'immigration et d'intégration

Eric VECHARD
Délégué départemental de l'Agence
régionale de santé

Antonio ALVES
Directeur territorial de Pôle Emploi

Nathalie BARRY
Cheffe de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine

LES DATES PHARES DE L'ANNÉE 2021

19 MARS

Visite et vaccination du Premier Ministre au centre de vaccination HIA Bégin



20 JUILLET

Visite de Mme la Préfète et de M. le Préfet de la région Île-de-France des locaux de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) à Bry-sur-Marne

DU 1ER AU 3 DÉCEMBRE
Journées départementales de l'égalité des chances



9 DÉCEMBRE
Signature des accords de relance

22 OCTOBRE

Pose de la première pierre de l'hôtel logistique de la ZAC des Ardoines par Madame la ministre déléguée chargée du logement

DU 3 AVRIL AU 3 MAI

Troisième confinement national

5 JANVIER

Lancement de la campagne de vaccination dans le Val-de-Marne

JANVIER

4 FÉVRIER

Visite du Président de la République à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif et présentation de la stratégie décennale contre le cancer

10 FÉVRIER

Nomination de Madame Sophie Thibault en qualité de Préfète du Val-de-Marne

FÉVRIER

AVRIL

MARS

JUN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

4 SEPTEMBRE
Inauguration par Madame la Préfète de la structure France Services à Saint-Maurice

25 NOVEMBRE

Signature de la convention "Dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales" dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

23 NOVEMBRE

Signature des chartes des entreprises inclusives

27 JUN

Second tour des élections régionales et départementales

20 JUN

Premier tour des élections régionales et départementales

1. L'État rationalise son organisation territoriale et innove pour un service public plus proche des citoyens.

RÉORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Création du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD)

Créé le 1^{er} janvier 2021 dans une logique de renforcement du niveau départemental de l'État, le SGCD prend en charge les fonctions support de la préfecture, des sous-préfectures et de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) en matière budgétaire, d'achat public, d'affaires immobilières, de numérique et systèmes d'information et de communication, de logistique, de ressources humaines, de médecine de prévention et d'action sociale.

Au terme d'une année de fonctionnement, les résultats obtenus sont notamment :

- la mutualisation de services (gestion centralisée du courrier, regroupement des standards téléphoniques) et de nombreux marchés ;
- la sécurisation et l'amélioration du débit sur les sites de la DDPP ;
- le déploiement massif de postes de travail nomades.

Les efforts se poursuivent pour consolider la rationalisation des dépenses publiques et la simplification des procédures.

Création de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS)

Depuis le 1^{er} avril 2021, l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS reprend les missions travail, emploi et solidarités précédemment assurées par l'UD DIRECCTE et la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS). Chargée du pilotage et de l'animation des politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle, du travail, de l'économie et des solidarités, la DRIEETS porte, au cœur de ses missions, des ambitions de protection des plus fragiles et vulnérables, d'accompagnement des acteurs sociaux-économiques et de développement de l'emploi.

La mise en place d'un service public de l'insertion et de l'emploi accompagne les usagers à toutes les étapes de leur intégration professionnelle et sociale.

Création de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)

Effective depuis avril 2021, la fusion de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) par la création de la DRIEAT a contribué à conjuguer enjeux d'aménagement des territoires et problématiques environnementales tels que :

- la résorption de la pollution des sols ;
- la transformation de friches industrielles dans le cadre du Grand Paris Express ;
- la construction de logements sociaux ;
- la restauration de la qualité des eaux de baignade en Seine et Marne.

Le double-objectif de cette réorganisation est de permettre une meilleure efficacité tant de l'ingénierie apportée aux collectivités locales que du suivi et du contrôle des installations classées.

Rattachement de la Mission Ville et de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes/hommes en préfecture

L'intégration des équipes de la mission Ville au sein même des bâtiments de la Préfecture constitue un atout, elle facilite le travail entre les délégués politique de la Ville et les agents en charge de l'instruction des projets et de leur financement. Ce rattachement a contribué à améliorer la conduite de la politique de la Ville, le suivi des contrats et la préparation de leur évaluation en participant à une « interconnaissance » de l'ensemble des acteurs.

En matière d'égalité femmes-hommes, l'intégration de la déléguée départementale aux droits des femmes au sein même de la Préfecture concourt à une approche transversale de cette politique et renforce le travail en réseau avec l'ensemble des acteurs, services de l'État, élus et associations.

Création du Service départemental pour la jeunesse, l'engagement et les sports (SDJES)

Depuis le 1er janvier 2021, les services jeunesse et sports sont rattachés aux directions des services de l'Éducation nationale (DASEN). Ce nouveau service est placé sous l'autorité hiérarchique des Inspecteurs Académiques de la DASEN 94 et l'autorité fonctionnelle de la Préfète, notamment pour les matières régaliennes relatives aux accueils collectifs de mineurs et aux activités physiques et sportives. Signé à la fin de l'année 2020 par la préfecture et le rectorat, un protocole départemental régit les relations de travail du SDJES.

Ce rattachement permet de renforcer la continuité et la cohérence entre les temps de l'enfant et favorise une plus grande transversalité dans le déploiement et le pilotage de dispositifs structurants de l'action du ministère de l'Éducation nationale :

1. Le service national universel (SNU) : 278 jeunes en 2021 ;
2. Le dispositif « Colos apprenantes » qui a permis le départ de 5662 jeunes dont 4090 issus de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ;
3. Les projets sportifs territoriaux et fédéraux en coopération avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) ;
4. Le fonds de développement de la vie associative avec une enveloppe départementale de 569 483 € contre seulement 314 872 € en 2020 ;
5. Le service civique avec une offre de 1 300 postes sur le département.



Les jeunes val-de-marnais participant au SNU 2021 (juin 2021) au château de Grosbois à Boissy-Saint-Léger.

Focus : le guichet unique pour les demandeurs d'asile

Les services de la préfecture ont été fortement mobilisés dans l'accueil des réfugiés afghans suite à la crise qui touche l'Afghanistan depuis août 2021. Le nouveau **Guichet Unique des demandeurs d'asile** de la Préfecture du Val-de-Marne et de l'OFII a permis d'enregistrer les demandes d'asile de ressortissants afghans de manière rapide et efficace en septembre 2021.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Focus : accompagnement des collectivités dans le passage aux 1607 heures

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a prévu l'harmonisation de la durée du temps de travail dans les trois versants de la fonction publique en supprimant les régimes dérogatoires. Les collectivités disposaient d'un an à compter du renouvellement de chacune des assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Ces règles devaient rentrer en application au plus tard le 1er janvier 2022.

Dès la fin de l'année 2020, l'État a accompagné les collectivités dans la mise en place de ce nouveau régime du temps de travail, en rappelant l'échéance fixée et la nécessité d'engager le dialogue social sur cette question. Tout au long de l'année 2021, la préfecture a répondu aux demandes de conseil des collectivités, tenu des réunions avec les services concernés et envoyé des courriers aux mairies afin de leur permettre de respecter la cadre réglementaire.

Ce travail d'accompagnement et d'échange s'est poursuivi en 2022 et devrait s'achever en 2023 avec la mise en place des 1 607 heures au 1^{er} janvier 2023 pour les agents du Conseil départemental du Val-de-Marne.

NUMÉRIQUE

Focus : Mise en place des nouvelles procédures numériques pour l'admission des étrangers en France (ANEF)

Depuis juillet 2021, le Val-de-Marne fait partie des 6 plateformes expérimentatrices mettant en œuvre la dématérialisation pour les demandes de naturalisation par décret. Cette démarche simplifiée pour l'utilisateur s'effectue en ligne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. C'est ainsi que la Plateforme départementale des naturalisations a instruit en 2021 plus de 6000 dossiers.

Focus : Le déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité électronique pour lutter contre la fraude

Dans le cadre d'une modernisation à l'échelle européenne des titres de voyage, la préfecture déploie depuis juin 2021 la nouvelle carte nationale d'identité électronique : titre à la fois plus sécurisé et plus pratique que le format précédent. Entre juin 2021 et mars 2022, 168 255 cartes ont été produites.

Focus : Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme

L'État a engagé, en coopération avec les collectivités territoriales concernées, un grand chantier de dématérialisation intitulé « permis de construire en ligne », qui se déploie progressivement depuis l'automne 2021. 32 communes sont concernées, dont 19 qui utilisent le logiciel de l'éditeur INETUM et 13 qui utilisent le logiciel de l'éditeur OPERIS.

Ce dispositif permet une simplification des démarches et du suivi des dossiers par les collectivités. Les services de l'État accompagnent les communes par un appui financier, mais également en leur apportant un soutien technique dans le développement de nouvelles interfaces informatiques.

Ainsi, début 2022, la quasi-totalité des services est opérationnel, et peut ainsi recevoir et instruire des demandes d'autorisation d'urbanisme totalement dématérialisées.

Focus : Élections départementales et régionales : la mise en place du dispositif « Maprocuration »

L'année 2021 a été marquée par la tenue des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin. À cette occasion, 50 conseillers départementaux ont été élus pour l'ensemble des 25 cantons du Val-de-Marne.

Ce double scrutin a été marqué par la mise en place du dispositif "Maprocuration". Les électeurs souhaitant établir une procuration ont ainsi pu effectuer une pré-demande sur internet avant de se rendre en commissariat, en gendarmerie ou dans un tribunal de proximité pour la valider définitivement.

L'utilisation de ce dispositif a permis une transmission par voie dématérialisée des procurations établies par ce biais vers les communes concernées, réduisant de manière considérable le délai entre le dépôt des procurations et leur prise en compte par les mairies.

Focus : Maisons France Services

Partie intégrante du volet cohésion sociale du plan de relance, France Services vise à soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique, à les rendre autonomes face aux démarches administratives et à les sensibiliser aux enjeux du numérique.

Après l'ouverture de 6 structures en 2020, ce sont six nouvelles maisons France Services qui ont vu le jour en 2021, et 2 en 2022 :

1. Bureau de poste de Villeneuve-Saint-Georges (janvier 2021) ;
2. Saint-Maurice (mai 2021) ;
3. Centre social de Boissy-Saint-Léger (avril 2021) ;
4. Valenton (septembre 2021) ;
5. Bureau de poste d'Orly – Les Saules (novembre 2021) ;
6. Mairie annexe d'Alfortville (novembre 2021) ;
7. MSA de Gentilly (avril 2022) ;
8. Centre social Balzac de Vitry-sur-Seine (avril 2022).

Le Val-de-Marne a donc atteint l'objectif gouvernemental fixé pour le département de 14 structures labellisées.

France Relance : Volet inclusion numérique

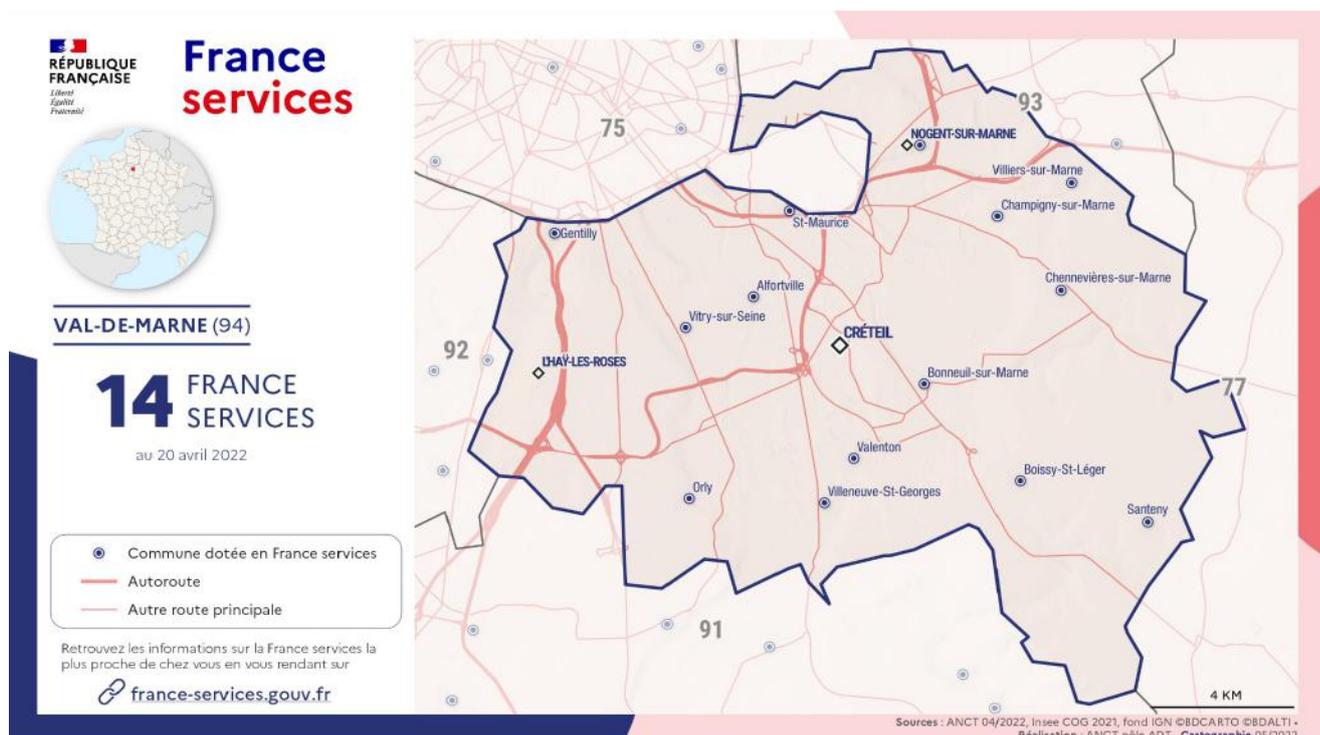
Par ce volet du Plan de Relance, l'État finance 4 000 postes de conseillers numériques dans les territoires sur une durée de deux ans afin d'accompagner nos concitoyens qui éprouvent des difficultés à accéder aux outils numériques.

L'État finance ces postes à hauteur de 50 000 € pour les structures publiques et 40 000 € pour les structures privées éligibles. Leur formation est également financée par l'État.

Focus : Conseillers numériques

64 conseillers numériques ont été recrutés et formés dans le Val-de-Marne. Ils accompagnent les usagers sur trois thématiques prioritaires :

1. Les usages quotidiens du numérique (télétravailler, naviguer sur internet, suivre la scolarité des enfants...) ;
2. Les enjeux du numérique (s'informer, se protéger contre la fraude, maîtriser les réseaux sociaux...) ;
3. Les démarches administratives en ligne (découvrir les plateformes de recherche d'emploi, déclarer ses impôts...).



2. L'État poursuit sa mobilisation pour faciliter la sortie de crise sanitaire.

DÉPLOIEMENT DES MOYENS SANITAIRES DE SORTIE DE CRISE

Montée en charge de la vaccination

Chiffres clés :

- 22 centres de vaccination ;
- 2,5 millions de doses de vaccin contre la Covid-19 administrées en 2021 ;
- Plus d'1 million de Val de Marnais disposent d'un schéma vaccinal complet, soit 85 % de la population éligible à la vaccination ;
- 10 millions d'euros consacrés au fonctionnement des centres de vaccination.

La montée en charge progressive des 22 centres de vaccination dès janvier 2021 a reposé sur une mobilisation générale des municipalités, des services de l'État, de l'Assurance maladie et des associations. L'offre de vaccination a été complétée par l'intervention d'équipes mobiles, de centres de vaccination éphémères (Villeneuve le Roi, Thiais) et des professionnels de santé de ville (pharmaciens, médecins, infirmiers).



Visite et vaccination de M. le Premier Ministre, Jean CASTEX, à l'hôpital Bégin de Saint-Mandé, accompagné de Mme la Préfète du Val-de-Marne, Sophie THIBAUT, le 19 mars 2021.

Plusieurs actions sanitaires ont été mises en place par la préfecture avec l'Agence régionale de santé (ARS) sur les sujets suivants :

- armement d'un centre de l'État au MIN de Rungis avec la BSPP et la croix rouge ;
- animation du réseau par l'organisation d'une conférence téléphonique hebdomadaire ;

– lien avec les établissements d'enseignement pour une campagne de vaccination ciblant les 12-17 ans ;

– adaptation des mesures de lutte contre l'épidémie aux spécificités du Val-de-Marne (arrêtés préfectoraux relatifs au port du masque, au pass sanitaire et à la limitation des rassemblements de personnes, lorsque les indicateurs l'exigeaient au niveau départemental ;

– accompagnement des élus du territoire (lettres d'information, visioconférence).

En complément, des opérations ciblées d'« aller-vers » ont été organisées à destination des populations présentant un taux de dépistage faible et une couverture vaccinale inférieure à la moyenne départementale :

- 31 barnums tout en un (vaccination et dépistage) ;
- 284 actions menées par les médiateurs de lutte anti-Covid (sensibilisation, distribution d'autotests et prise de rendez-vous sur Doctolib) ;
- 258 opérations COVID Stop Ensemble ;
- 508 opérations sur les territoires sous-vaccinés.

43 898 vaccinations ont été réalisées grâce à ces opérations.

Une attention particulière a été portée aux publics les plus vulnérables, notamment les personnes âgées (21,3 millions d'euros en soutien aux 70 EHPAD du département) et les personnes en situation de handicap.

Les services de l'ARS se sont enfin attachés à proposer un suivi pour les parcours « covid long ». Tout en s'appuyant sur la médecine de ville qui reste l'interlocuteur direct des malades, des cellules d'appui et de coordination Covid ainsi que des ressources de soins de suite et de réadaptation ont été développées afin de proposer une offre de soins complète aux patients concernés. Dans le Val-de-Marne, la clinique « Paul d'Egine » de Champigny-sur-Marne et les Hôpitaux de St-Maurice ont rempli ce rôle.

Focus : Mise en place d'une Cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) : une convention a été signée avec la Croix Rouge Française et un hôtel situé à Montrouge pour répondre aux demandes d'aide des personnes contaminées (livraisons de médicaments ou produits, mise en relation pour la garde d'enfants, isolement à l'hôtel...) pour les départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine.



Mme la Préfète du Val-de-Marne, Sophie THIBAUT, au centre de vaccination de Rungis.

Focus : Ségur de la santé : déploiement d'équipes mobiles

Dans le cadre du Ségur de la Santé, l'ARS a lancé successivement fin 2021 un appel à candidatures et un appel à projets afin de renforcer les dispositifs d'aller-vers pour les publics les plus éloignés du système de santé. Cette démarche a permis la création de 6 équipes mobiles en coopération avec les associations (la Croix Rouge française, la Fondation Maison des Champs, Aurore et SOS Solidarités).

Focus : déploiement d'équipements dans les bureaux de vote

Pour le double scrutin de 2021, les communes ont reçu :

- 816 cartons de gel hydroalcoolique, soit 4896 litres de gel ;
- 1632 cartons de 500 masques ;
- 32 640 autotests.

Continuité pédagogique

En 2021, un partenariat renforcé entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, l'ARS et la préfecture a permis de structurer la continuité pédagogique sur le territoire.

Prévention des contaminations :

– **Application stricte d'un protocole sanitaire** . Si nécessaire, hybridation des enseignements dans les lycées et, à titre exceptionnel, dans les classes de 4e et de 3e dans les collèges ;

– **Traçage des contacts en milieu scolaire pour isoler les personnes contagieuses** qui a évolué au cours de l'année scolaire, notamment dans le contexte d'émergence de variants, avec la fermeture de classes dès l'apparition d'un cas à compter d'avril 2021 ;

– **Recrutement de plus de 30 Médiateurs Lutte-Anticovid ont été recrutés** pour assurer la coordination départementale en matière de *contact-tracing* et de dépistage.

Dépistage :

– **Tests antigéniques sur prélèvement nasopharyngé dès novembre 2020 ;**

– **Tests RT-PCR sur prélèvement salivaire, à partir de février 2021**, ce mode de prélèvement étant moins intrusif.

– **52 400 autotests ont été livrés** dans les écoles et établissements scolaires du 2^d degré publics et privés sous contrat.

Protection des personnels :

– **Distribution d'équipements** : 82 360 masques distribués en 2021 pour équiper les personnels du 1er et du 2nd degré (masques tissus et masques chirurgicaux type II pour les personnels vulnérables) publics et privés sous contrat;

– **Campagnes de dépistage** organisées dans les écoles et les établissements et accès prioritaire aux tests RT-PCR en laboratoire de biologie médicale ;

– **Vaccination** : Créneaux réservés pour les personnels de plus de 55 ans en contact avec les élèves dès le 17 avril 2021 et ouverture de la vaccination à tous les personnels des écoles, collèges et lycées sans condition d'âge dès le 24 mai.



Maintien des mesures d'urgence

Focus : Fonds de solidarité

Fin 2021, plus de 42 000 entreprises du Val-de-Marne avaient bénéficié du fonds de solidarité pour un montant de 823 870 000 €, soit une moyenne par entreprise de 19 582 €.

Principaux secteurs d'activité bénéficiaires :

- Transports et entreposage (186 M€) ;
- Hôtellerie et restauration (176 M€) ;
- Commerce (126 M€) ;
- Activités spécialisées scientifiques et techniques (81 M€) ;
- Arts, spectacles et activités récréatives (76 M€).

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) a procédé à des contrôles *a posteriori* afin de s'assurer du bon emploi de ces fonds.

Focus : Activité partielle

En 2021, l'activité partielle a été largement mobilisée et remaniée. Ce dispositif a également majoritairement bénéficié aux entreprises des secteurs dits protégés qui constituent les principales victimes économiques de la crise sanitaire.

Le montant total de l'activité partielle dans le département s'élève à 220 143 995 € pour l'année 2021. Le secteur de la restauration est celui qui a le plus mobilisé ce dispositif.

En complément, un dispositif d'activité partielle de longue durée permet aux entreprises confrontées à une réduction durable de leur activité de diminuer le temps de travail de leurs salariés et d'obtenir une allocation pour les heures non travaillées. Les entreprises s'engagent en contrepartie au maintien de l'emploi. 14 936 463 € ont été alloués à ce dispositif en 2021.

Dans le prolongement de l'installation du comité départemental de suivi du plan de relance fin 2020, l'ensemble des services de l'État se sont mobilisés sur les 3 volets de France Relance:

1. L'écologie (145,9 M €),
2. La compétitivité (282,6 M €),
3. La cohésion sociale (194,5 M €)

Soit au total 623 millions d'euros déployés dans le département, 105 000 initiatives individuelles ou collectives encouragées et 450 projets d'investissement soutenus.

Focus : Le 18/20 de la relance

Faouzia Fekiri, Sous-Préfète chargée du développement économique et du suivi du plan de relance, a animé tout au long de l'année 2021 un temps d'échange hebdomadaire (le 18/20 de la relance) visant à ce que les acteurs économiques obtiennent, en direct, les réponses à leurs interrogations sur les dispositifs du plan de relance de la part des services de l'État et des opérateurs publics.

**Le 18/20
de la Relance**

Focus : Accords départementaux de relance

Le jeudi 9 décembre 2021 ont été signés les accords de relance entre l'État, le Conseil départemental et les trois établissements publics territoriaux du Val-de-Marne. Ils visent à permettre la meilleure traduction territoriale du plan de relance en concourant à quatre objectifs :

1. Faire converger les objectifs stratégiques de l'État et des collectivités territoriales ;
2. Développer des synergies entre les dispositifs France Relance et les projets portés par les territoires ;
3. Multiplier les effets levier, notamment par le cofinancement de projets majeurs ;
4. Unifier les dispositifs de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales sur la période 2021-2022 et dresser une projection pluriannuelle pour la période 2022-2026.



Signature des accords de relance par la Mme Préfète du Val-de-Marne, Sophie THIBAUT, le président du Conseil départemental et de Paris-Est Marne et Bois, Olivier CAPITANIO, le président de Grand Paris Sud Est Avenir, Laurent CATHALA, le président de Grand-Orly Seine Bièvre, Michel LEPRETRE.

Focus : Fonds d'accélération aux investissements industriels dans les territoires

Dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement industriel visant à renforcer la compétitivité tout en répondant aux défis du secteur, 48 projets val-de-marnais ont été financés à hauteur de 10 millions d'euros. Ces projets portent des ambitions économiques et sociales fortes : sécurisation et création d'emplois, décarbonation, formations, coopération avec les acteurs territoriaux.



Le 9 avril 2021, M. Préfet de la région Ile-de-France, Marc GUILLAUME, s'est rendu à Champigny-sur-Marne accompagné de Mme la Préfète du Val-de-Marne, Sophie THIBAUT, dans les locaux de l'entreprise ARHAS INTERNATIONAL, lauréat du volet industriel du plan de relance.

Focus : Guichet « Industrie du Futur »

Afin de permettre aux entreprises d'investir dans des moyens de production modernes issus des nouvelles technologies, une aide spécifique « industrie du futur » a été mise en place. Dans le Val-de-Marne, 35 projets ont été financés à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Compétitivité



France Relance : volet compétitivité 282,6 millions d'euros :

-208 millions € consacrés à la baisse des impôts de production ;

- 10 millions € pour le fonds d'accélération aux investissements industriels ;

- 2,5 millions € pour le guichet « industrie du futur » ;

- 56,5 millions d'euros à destination d'autres dispositifs.

3. L'État encourage la transition écologique et énergétique au service d'un développement équilibré des territoires.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Focus : ZAC Charenton-Bercy

Après la signature d'un « Contrat d'intérêt national » en 2016 pour la création de la future ZAC Charenton-Bercy, l'État, l'EPT Paris Est Marne et Bois, la commune de Charenton-Le-Pont et Grand Paris Aménagement ont signé un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) le 16 mars 2021.

Issu de la loi ELAN, ce dispositif permet de renforcer les logiques partenariales, sécuriser les procédures réglementaires et coordonner la préparation, puis la mise en œuvre opérationnelle de grands projets d'aménagement, ainsi que d'approfondir les études sur l'évolution des infrastructures en lisière du quartier.

Projet de ZAC mixte comportant 380 000 m² de surface de plancher dont :

- 180 000 m² d'activités tertiaires ;
- 135 000 m² de logements et résidences ;
- 60 000 m² de commerces et hôtellerie ;
- 7 000 m² d'équipement publics.

En complément de cette programmation, le projet d'aménagement prévoit également la réalisation d'infrastructures permettant le désenclavement de ce quartier, dont notamment la création d'une nouvelle passerelle Valmy pour relier le centre-ville et le prolongement de la rue Baron Le Roy.

Focus : ZAC Thiais-Orly

Les réflexions partenariales se sont accélérées depuis le printemps 2020 avec la validation du dossier le 24 novembre 2021 et le début du passage à l'opérationnel.

Le principal objectif est la requalification du secteur actuellement occupé par des entrepôts et des activités peu urbaines, en lien avec l'arrivée de la ligne 14 sud du métro et le développement du futur pôle de transports Pont de Rungis.

Chiffres clés :

- 75 ha de périmètre d'aménagement urbain ;
- 700 000 m² d'immobilier résidentiel (environ 4 800 logements) et d'activités autour de la gare Pont de Rungis ;
- Accessibilité renforcée en 2024 avec l'arrivée de la ligne 14 du métro.

Cet aménagement génère également un programme d'équipements publics ambitieux pour répondre aux besoins des futurs habitants (halle de e-sport et équipement de loisir d'importance métropolitaine).

L'accompagnement de l'État a été décisif pour rendre possible la mise en œuvre de ces opérations.

Focus : ZAC du Triangle de l'Echat à Créteil

L'opération du Triangle de l'Echat à Créteil, portée par Grand Paris Aménagement, s'est matérialisée par la création de la ZAC du même nom en fin d'année 2021. Ce projet vise à la création :

- d'un nouveau rectorat et de bureaux pour la direction des routes d'Île-de-France ;
- de 1040 logements familiaux ;
- de 520 chambres en résidences ;
- de commerces ;
- de nouveaux groupes scolaires et crèches.

Ce projet va permettre, à proximité de la gare Créteil l'Echat sur la ligne 8 du métro, de vitaliser un quartier en pleine dynamique avec l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris Express.

En complément de ce fonds, le dispositif d'aide à la reconversion de friches polluées de l'ADEME a été consolidé dans le cadre du plan de relance. 2 projets ont été financés dans le département à ce titre : l'aménagement du Collège Saint-Exupéry à Vincennes, permettant de traiter la pollution constatée, et la ZAC de la Ballastière Nord à Limeil-Brevannes, dans la perspective du développement d'activités économiques.



Aménagements du site Saint-Exupéry à Vincennes, financés à hauteur de 5 millions d'euros par le Fonds friches.



Focus : Fonds dédié au recyclage foncier des friches

La reconquête des friches urbaines constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine, ainsi que de limitation de l'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La réutilisation de friches s'accompagne le plus souvent d'un surcoût financier lié à la dépollution. C'est pourquoi un fonds friches a été créé dans le cadre du plan de relance afin de permettre de développer des opérations sur ces espaces pour plus de sobriété foncière.

Chiffres clés:

- 19,9 millions €
- 11 projets val-de-marnais soutenus ;
- recyclage de plus de 100 ha de friches ;
- construction de plus de 10 000 logements et plus de 120 000 m² de locaux d'activité.

Focus : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

En 2020 et 2021, le département du Val-de-Marne a bénéficié d'un montant de DSIL de près de 35 millions d'euros, dont 21,6 millions au titre du plan de relance.

Cette dotation a permis de financer 167 projets portés par les collectivités territoriales.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



France relance : Volet écologie (24 % des crédits)

- 145,9 millions d'euros ;
- 212 projets lauréats ;
- plus de 11 000 actions financées.

Focus : Remise en service du « train des primeurs » Perpignan-Rungis

Après l'annonce du Premier Ministre, le « train des primeurs » a rouvert à la mi-octobre.

Chiffres clés :

- 10 % des flux quotidiens de fruits et légumes du marché actuellement transportés par voie ferroviaire ;
- renforcement de la compétitivité du marché d'intérêt national (MIN) de Rungis par la diversification de l'offre de transport ;
- réduction du nombre de poids-lourds accédant au MIN d'environ 25 000/an ;
- amélioration de la qualité de l'air.



Focus : Projet Câble 1



Premier téléphérique d'Île-de-France, le projet « Câble 1 » reliera la station de métro 8 « Créteil Pointe du Lac » et le quartier du Bois Matar à Villeneuve-Saint-Georges :

- 132 millions d'euros, dont 21 % financés par l'État ;
- désenclavement des communes de Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges en les reliant aux réseaux de transports préexistants.

Focus : Mise en service du tramway T9

Depuis le samedi 10 avril 2021, le tramway T9 circule entre Porte de Choisy (Paris 13^e) et Orly-Ville afin de compléter l'offre de bus actuellement saturée.

- 6 communes desservies sur 19 stations en 30 minutes : Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais et Orly-Ville.
- 80 000 voyageurs journaliers :
- 444 millions d'euros, financés à 22,5 % par l'État.

France Relance: Volet écologie : Plan vélo et mobilités actives



Objectif : Tripler l'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici à 2024 ;

3,8 millions d'euros investis en 2021 autour de 3 projets à Joinville-Le-Pont, Créteil et Thiais.

Focus : Zone à faibles émissions mobilités métropolitaine

Les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sont situées dans de grandes agglomérations dans lesquelles est instaurée une interdiction d'accès sur des plages horaires déterminées pour les catégories de véhicules les plus polluants.

Depuis 2019, les véhicules Crit'Air 5 et non classés ne peuvent circuler dans les 77 villes intra-A86. Cette restriction est étendue aux véhicules Crit-Air 4 à partir du 1^{er} juin 2021.





France Relance : Aide à la relance de la construction durable (ARCD)

Chiffres clés :

– 5,63 millions € ;

– 18 communes bénéficiaires.

L'État soutient les communes dans leur effort de production d'une offre de logements, en les accompagnant financièrement dans le développement d'équipements publics, d'infrastructures et des aménagements et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Focus : réhabilitation des logements sociaux

Le Plan de Relance prévoit un financement sur les années 2021-2022 de la rénovation des logements locatifs sociaux. Cette mesure vise prioritairement la restructuration ou la réhabilitation lourde de logements sociaux existants vétustes et inadaptés, pour créer une offre plus adaptée aux besoins, couplée à une rénovation énergétique.

Pour la première année de mise en œuvre, cette mesure a rencontré un franc succès dans le département avec 22,5 M€ de financements engagés, 2 437 logements sociaux réhabilités sur 26 opérations pour un montant moyen de subvention de 9 200 € par logement. Parmi ces 26 opérations, 23 opérations ont porté sur des logements économes (étiquettes F ou G) avec un gain énergétique important.

Focus : Qualité des eaux de baignade



Permettre la baignade dans la Seine et la Marne constitue un objectif ambitieux qui implique une amélioration notable de la qualité de l'eau d'un point de vue bactériologique, comme le prévoit la directive européenne 2006 relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade.

Depuis 2016, l'ensemble des services de l'État, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), les collectivités locales et acteurs de l'assainissement sont mobilisés pour atteindre cet objectif et définir les moyens et actions à mettre en œuvre dans le cadre du « Plan baignade », co-piloté au plan régional par le Préfet de Région et la maire de Paris et décliné au niveau départemental pour les 3 départements de petite couronne concernés.

Les nombreux travaux menés dans le cadre de ce « plan d'actions baignade » ont conduit à fixer des objectifs précis sur les territoires situés à l'amont du site du Trocadéro dans la perspective des épreuves de triathlon et de nage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, mais aussi pour permettre à plus long terme de restaurer des activités nautiques et de loisirs et ainsi améliorer la qualité de vie des habitants.



Visite de l'Île Fanac, en présence de Mme la Préfète du Val-de-Marne, Sophie THIBAUT et M. le Président du Conseil départemental, Olivier CAPITANIO.

Pour le département du Val-de-Marne, le plan baignade constitue un chantier prioritaire et se décline en plusieurs actions :

- réparer les mauvais branchements d'eaux usées (EU) sur le réseau d'eau pluvial (EP),
- résorber, sur les bassins versants prioritaires, les mauvais branchements d'eaux pluviales sur les réseaux d'eaux usées,
- mener, sur les bassins ultra-prioritaires, des actions structurelles sur les réseaux de transport d'eaux usées,
- améliorer l'assainissement du réseau routier et autoroutier.

L'année 2021 s'est traduite par un très fort engagement de la part des services de l'Etat et de l'AESN auprès des 5 maîtres d'ouvrage (Conseil Départemental, 3EPT, Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux de l'Yerres (SYAGE)), accompagné d'actions de sensibilisation auprès des bailleurs sociaux ainsi que du monde économique. 3 comités de pilotage sous la présidence de la Préfète et 26 réunions ont pu ainsi être organisées avec l'ensemble des collectivités et acteurs concernés. La mise en place par le SIAAP du site internet intitulé « monbranchement.fr » a permis à chaque particulier de connaître le réseau auquel il doit être raccordé (EPT ou CD). L'engagement collectif associé aux outils juridiques et financiers mis en place par l'AESN constituent des facteurs déterminants dans la réalisation des objectifs à atteindre. A ce jour, près de 2 500 branchements ont pu être réctifiés pour les particuliers et la perspective à partir de 2022 est d'en traiter près de 2 000 par an. 26 millions de travaux ont été réalisés sur les réseaux publics d'assainissement par les 5 maîtres d'ouvrage concernés.



Comité de pilotage du plan baignade en présence de M. le Préfet de région Ile-de-France, Marc GUILLAUME, Mme la Maire de Paris, Anne HIDALGO, M. le Maire de Créteil, Laurent CATHALA et Mme la Préfète du Val-de-Marne, Sophie THIBAUT.

4. L'État favorise l'inclusion sociale par le logement, l'éducation et l'emploi.

HÉBERGEMENT ET LOGEMENT

Focus : Hébergement d'urgence

En 2021, plus de 100 millions d'euros ont été consacrés à l'hébergement, soit une augmentation de 20 M€ par rapport à 2020 qui s'explique par :

– l'augmentation du recours aux nuitées d'hôtel : 42 millions déployés dans le Val-de-Marne en 2021, notamment lors de la campagne hivernale de mise à l'abri organisée chaque année par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) – Urgence dont la gestion est assurée par la Croix Rouge Française ;

– l'augmentation du nombre d'opérations ponctuelles : évacuation de campements de squats et opérations diverses à la demande de la Préfecture de région Île-de-France.

Focus : Rénovation urbaine

Le Val-de-Marne constitue un territoire dense en programmes de rénovation urbaine financés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et structurés autour de deux vagues de projets successives :

ANRU 1 (2004-2015) : les 17 programmes sont soldés pour un montant total d'investissement de plus d'1 milliard d'euros, dont 491 millions d'euros de subventions et prêts apportés par l'ANRU et ses partenaires nationaux.

ANRU 2 (2015-2030) :

12 projets sont en cours, dont 9 d'intérêt national et 3 d'intérêt régional ;

À la fin de l'année 2021, 9 projets étaient actés pour lesquels 232 millions d'euros d'apports ont été validés, dont 180 millions d'euros en subventions. 6 conventions ont déjà été signées. La signature des trois autres projets est prévue en 2022.

Après une signature en 2020 pour l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (EPT 11), la convention-cadre ANRU pour l'EPT Grand Orly Seine Bièvre (EPT 12) a été signée au début de l'année 2022.

Focus : Application de la loi SRU : l'engagement des services de l'État auprès des communes carencées

10 communes du département ne respectant pas le seuil des 25 % de logement social (appelées « communes carencées ») font l'objet d'arrêtés de carence pour la période 2020-2022.

Pour ces communes, l'État a fait usage de son droit de préemption urbain, ce qui a permis la construction de 131 de logements locatifs sociaux (LLS) supplémentaires.

La reprise des permis de construire par l'État pour certaines opérations a été réalisée dans quatre communes. Cette mesure a eu un impact positif sur le nombre de logements sociaux inscrits dans les permis de construire instruits en 2021 qui a doublé voire triplé dans certaines communes, par rapport à 2020.

Focus : Stratégie territoriale de résorption des campements illégitimes et bidonvilles

Chiffres clés :

– 382 000 € ;

– 3 campements concernés : Villejuif, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.

Le comité de pilotage chargé de la résorption des bidonvilles se mobilise afin que ces interventions s'inscrivent dans une démarche plus large d'accompagnement des personnes. Un opérateur local est ainsi chargé de réaliser un diagnostic et de coordonner l'action des associations en matière de droits sociaux, d'insertion professionnelle et de droits de l'enfant.

POLITIQUE DE LA VILLE

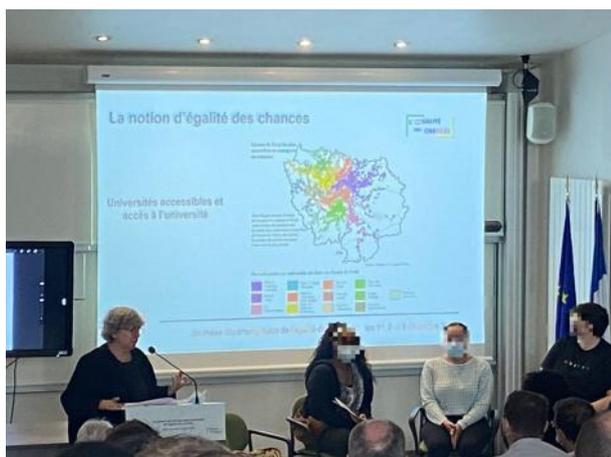
Chiffres clés : 7 804 279 € de subventions, dont :

- 5 600 000 € pour les 12 contrats ville ;
- 936 000 € pour les cités éducatives.

Les journées départementales de l'égalité des chances

Dans le cadre de la journée mondiale annuelle de l'égalité des chances le 5 décembre, des journées départementales de l'égalité des chances ont été organisées les 1er, 2 et 3 décembre 2021 à l'initiative du Préfet délégué à l'égalité des chances.

Celles-ci ont permis d'échanger avec l'ensemble des services de l'État, collectivités et partenaires associatifs sur la notion d'égalité des chances. Des acteurs du monde universitaire ont également participé à l'ouverture de l'événement, ce qui a permis d'apporter des éléments de définition à partir desquels des échanges ont pu émerger.



Ouverture des journées départementales de l'égalité des chances.

Des tables rondes ont été organisées sur les thèmes suivants :

1. La jeunesse ;
2. La santé ;
3. Le renouvellement urbain ;
4. La réussite éducative.

Des débats participatifs ont été réalisés sur des enjeux importants dans le contexte actuel tels que la justice sociale et l'engagement citoyen au prisme de la crise sanitaire.

Cet événement a permis la valorisation de l'action de l'État et des dispositifs existants, mais aussi de souligner l'engagement des associations qui ont pu présenter leur activité à travers des ateliers, des témoignages ou des expositions (engagement des jeunes dans l'insertion et l'autonomie, rôle du policier présenté à des élèves, garderie éphémère, emplois francs, insertion par l'activité économique, égalité entre les hommes et les femmes, la culture pour tous les citoyens).

Un plan d'action départemental sur l'égalité des chances sera établi en 2022 à partir des conclusions de ces échanges.



Clôture des journées départementales de l'égalité des chances par Mme la Préfète du Val-de-Marne, Sophie THIBAUT.



Focus :Opération « Quartiers d'été »

Reconduite en 2021, l'opération « quartiers d'été » finance des projets avec une priorité accordée aux activités inter-quartiers, intergénérationnelles et en faveur, des jeunes filles, des femmes, des jeunes de 12 à 25 ans et des familles. 162 actions ont été subventionnées à ce titre, pour un montant de 709 481 €.



L'événement « Orly sous le soleil », du 13 juillet au 24 août 2021, financé par l'opération « Quartiers d'été ».

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Focus : 1 jeune, 1 solution

En 2021 :

- 16 structures participent à des actions de parrainage à but d'emploi dans le Val-de-Marne, dont 10 missions locales. 47 jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ont pu bénéficier d'un accompagnement par un mentor.
- 328 jeunes du Val-de-Marne ont bénéficié d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) – jeunes, dont 56 étaient issus des quartiers prioritaires de la Ville (soit 17%). Tous âges confondus, 141 PEC ont été signés en QPV.
- 803 Contrats initiatives emplois jeunes – Jeunes ont été conclus sur la même période (14,7% des bénéficiaires résidaient en QPV).
- 7 954 parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie ont été mis en place pour un taux de réalisation de l'objectif de 108 %.

**France relance : Volet cohésion sociale
194,5 millions d'euros :**

-164 millions € consacrés au plan 1 jeune 1 solution

-4,5 millions € consacrés au numérique ;

-5,3 millions € consacrés au sport et à la culture ;

- 20,7 millions € à destination d'autres dispositifs.

Focus: garantie jeunes

Chiffres clés :

- 2 659 entrées en garantie jeunes, soit un taux de réalisation de 92,5 % par rapport aux objectifs fixés ;

- 64 % de ces entrées débouchent sur un emploi, une formation ou une alternance ;

- 30 % des bénéficiaires issus des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Portée par les missions locales, la Garantie jeunes s'adresse, sous conditions de ressources à tous les jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de précarité (ni emploi, ni formation, ni en étude)

Pour favoriser l'insertion dans l'emploi et après une période intensive d'un mois prenant la forme d'ateliers collectifs, un accompagnement renforcé individuel leur est proposé d'une durée de 9 à 18 mois ponctués de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter les démarches d'accès à l'emploi.

Focus : les cités de l'emploi

Chiffres clés : Pour chaque cité de l'emploi:

- 200 000 € déployés sur 2021-2022 ;
- 1 poste de coordonnateur créé.

3 Cités de l'emploi ont été labellisées dans le département en 2021, une par établissement public territorial (EPT).

Un financement de 200 000 € sur 2 ans permet le recrutement d'un coordonnateur pour chacune d'entre elles. Deux emplois d'adultes-relais par structure sont également prévus.

Co-pilotés par l'État et les EPT, les comités de pilotage des 3 cités de l'emploi installées en 2021 ont engagé la réalisation d'un diagnostic local multi-partenarial afin de définir une feuille de route comportant 3 volets :

- le renforcement de la collaboration ;
- l'aller-vers et la mobilisation du droit commun ;
- l'innovation pour répondre aux besoins non couverts.

Focus : apprentissage

En 2021, la mobilisation en faveur de l'apprentissage a été poursuivie dans le département avec la participation aux sessions d'« apprentissage coaching » de 305 jeunes et 51 entreprises. 52 contrats ont été signés et 10 jeunes sont entrés en prépa-apprentissage à l'issue de ces sessions.

Un comité de pilotage mensuel présidé par le Préfet délégué à l'égalité des chances associant les sous-préfets d'arrondissement, la DRIETS, Pôle emploi et l'Education nationale a été installé en septembre 2021 pour suivre ce plan.

Au 31 décembre 2021, 11 890 entrées en apprentissage sont comptabilisées.

Focus : Entreprises inclusives

Le club des entreprises inclusives du Val-de-Marne, porté par notamment par la Mission Locale des Bords de Marne, a fêté son centième adhérent le 23 novembre 2021. À l'occasion de cet événement, une vingtaine d'entreprises a rejoint le club lors d'une cérémonie en préfecture.



Cérémonie en préfecture présidée par Mme la Préfète du Val-de-Marne, Sophie THIBault, en présence de M. le Préfet délégué à l'égalité des chances, Abdel-Kader GUERZA.

Les signataires se sont engagés à favoriser l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi sous différentes formes : permettre l'accompagnement et l'accès de tous les jeunes qui le souhaitent à l'apprentissage, embaucher des personnes en situation de handicap, accueillir en stage des jeunes décrocheurs scolaires, accompagner et recruter des réfugiés.

Focus : L'insertion par l'activité économique (IAE)

Chiffres clés :

- 57 structures ;
- 1 173 salariés accompagnés.

L'IAE permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui facilite leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt régional, 7 nouvelles structures IAE ont été conventionnées en 2021.

Parmi celles-ci, l'entreprise d'insertion ID'EES INTERIM F basée à Champigny-sur-Marne et conventionnée depuis le 1^{er} décembre 2021 propose à des salariés en insertion des missions d'intérim variées (aide-peintre, aide-plombier, agent d'accueil, canalisateur).



Forum « boost ton avenir » à Créteil le 22 septembre 2021

Focus : intégration des personnes primo-arrivantes et réfugiées.

En 2021, 5 012 contrats d'intégration républicaine ont été signés. Ils engagent tout étranger admis au séjour dans un parcours d'intégration républicaine visant à favoriser son autonomie et son intégration.

Par le biais d'appels à projets, les services de la DRIETS apportent un soutien financier (1,5 million en 2021) aux acteurs locaux proposant des actions d'intégration autour des problématiques premières rencontrées par les primo-arrivants et réfugiés dans leur intégration :

- l'apprentissage linguistique ;
- l'accompagnement social global (notamment l'accès aux droits) ;
- l'insertion professionnelle.

Le Val-de-Marne figure parmi les 27 départements pilotes pour le déploiement du programme **d'accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR)**. Ce programme est axé autour de trois piliers :

- la mise en place d'un binôme de référents (emploi/formation et accès aux droits/logement) ;
- coordination des acteurs locaux de l'intégration ;
- ingénierie de partenariats locaux pour garantir l'accès effectif aux droits et la couverture des besoins.

Après un diagnostic pré-opérationnel engagé dans le département en fin d'année 2021, le programme AGIR sera mis en œuvre dans le courant de l'année 2022.

5. L'État agit pour la sécurité de tous et développe des dispositifs innovants pour prévenir la délinquance.

SÉCURITÉ ET MAINTIEN DE L'ORDRE

Lutte contre les trafics de stupéfiants

L'action de la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité (DTSP) s'articule autour de deux axes :

1. Le harcèlement constant des trafiquants et des consommateurs de drogue par la conduite d'opérations de sécurisation régulières ;

2. L'application d'un plan territorial de lutte contre les stupéfiants. L'ensemble des opérations menées pendant l'année 2021 sur les points de deal a permis de résoudre 1396 affaires de trafics et usage/revente et de saisir 393 kg de cannabis, 14 kg de cocaïne et 967 000 euros.

Concernant plus particulièrement les points de deal les plus ancrés, 111 trafiquants ont été écroués, 180 kg de cannabis saisis, ainsi que 45 armes à feu.

Lutte contre les cambriolages

Les services de la DTSP mobilisent tous les leviers d'enquête afin de favoriser la résolution des affaires. La Police Technique Scientifique se situe au cœur de cet enjeu et poursuit son travail d'amélioration du taux de couverture et ses capacités d'identification.

Le nombre des identifications de traces s'est accru significativement, s'élevant à 530 pour 2021 contre 447 en 2020. Le taux d'élucidation des cambriolages s'élève désormais à 13 % contre 9 % en 2019, ce qui se traduit par 170 cambriolages élucidés supplémentaires.

Prévention et lutte contre la délinquance

Une nouvelle **stratégie départementale de prévention de la délinquance** a été élaborée pour la période 2021-2024. Celle-ci a été présentée et discutée lors du Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD) réuni le 6 octobre 2021.

Les subventions au titre du **Fonds interministériel de prévention de la délinquance** (1,9 millions € distribués en 2021), ont été octroyés aux communes et aux associations :

- 286 196 € pour la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- 56 000 € pour la lutte contre les phénomènes de bandes avec l'élaboration d'un plan de lutte contre les bandes, qui réapparaissent à la faveur de la sortie du confinement ;
- 658 805 € pour la vidéoprotection ;
- 170 500 € pour l'amélioration de la tranquillité publique.

Une attention particulière a également été portée en 2021 à la détention d'armes qui sont de plus en plus utilisées dans les affaires de violences. 279 inscriptions au fichier national des personnes interdites d'armes ont été réalisées en 2021. 55 procédures de dessaisissement ont été engagées à l'encontre de détenteurs illégaux d'armes.

Focus : Fermetures administratives de commerces au titre de l'ordre public

158 mesures de fermetures administratives ont été prononcées en 2021, notamment en raison du contexte sanitaire :

- Travail illégal : 76 ;
- Non respect des mesures Covid : 72 ;
- Troubles à l'ordre public : 9 ;
- Vente illégale de tabac : 1.

Dispositifs innovants

– **Amendes forfaitaires délictuelles (AFD)** : après avoir été pionnier en la matière pour la lutte contre les stupéfiants, le Val-de-Marne a été désigné en 2021 pour expérimenter les AFD pour occupation illicite des halls d'immeubles. Cette expérimentation a été une réussite, le département a été à l'origine de plus de la moitié de l'ensemble des verbalisations établies sur les sites expérimentaux au niveau national. Ce dispositif a eu un réel impact sur les sites concernés par les nuisances liées à l'occupation des halls.

– **Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD)** : Le territoire étant particulièrement touché par des rixes entre groupes rivaux, souvent armés, la procureure de la République a décidé à la fin de l'année 2020 la constitution d'un GLTD afin de lutter contre ce phénomène. Les différents acteurs ont mené une action coordonnée pour mieux

cibler et confondre les participants à ces rixes. Cet effort a conduit à une baisse continue des violences entre bandes dans le département tout au long de l'année 2021.

– **Groupes de partenariat opérationnel** : Visant à lutter contre les nuisances et les incivilités du quotidien, des groupes de partenariat opérationnels ont été mis en place dans le département à la fin de l'année 2020. Tout au long de l'année 2021, ils ont permis de mobiliser les acteurs concernés (forces de l'ordre, communes, bailleurs sociaux, associations...) autour de problématiques concrètes. L'effort engagé s'est avéré particulièrement fructueux à Fontenay-sous-Bois, Champigny-sur-Marne, ou encore Villeneuve-Saint-Georges où les incivilités ont reculé significativement.

– **Déploiement de la procédure pénale numérique** : Le Val-de-Marne est un département expérimental sur le ressort de la préfecture de police pour le déploiement de cette procédure. Les services de la DTSP ont mis en œuvre une méthodologie de pilotage et de conduite du changement rigoureuse (formations, déploiement matériel, révision des process, contrôle qualité) qui a permis une adaptation rapide et concluante des enquêteurs au dispositif.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les violences intrafamiliales

L'impérieuse nécessité de garantir un accueil de qualité aux victimes fait l'objet d'une attention toute particulière et d'un engagement constant des services de l'État.

Les faits de violences conjugales sont en hausse de 13,9% par rapport à 2020. Un phénomène similaire de hausse est observé dans le domaine des violences et atteintes sexuelles sur mineurs avec un nombre de procédures qui a doublé entre 2020 et 2021.

Par ailleurs un **intervenant social en commissariat** (ISC) a été recruté dans la circonscription de sécurité de proximité (CSP)

de Fontenay-sous-Bois en juillet, puis dans celle de Créteil en septembre 2021.

Prévention et détection

Le Val-de-Marne s'est fortement distingué par le nombre de permanences assurées dans les centres commerciaux par un collectif d'associations (CIDFF 94, APCE 94 et APCARS 94) coordonné par la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité femmes/hommes (DDFE). La permanence du centre commercial Quais d'Ivry a été valorisée en tant que "permanence modèle" au niveau national par le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE). Celle de Créteil-Soleil, située dans les locaux du centre médical, accueille encore nombre de femmes victimes de violences au sein du couple, pour un accompagnement à la fois psychologique et social.

En matière de prévention, quatre permanences pour les femmes victimes de violence, tenues par l'association Tremplin 94, ont été mises en place au sein des 4 maternités publiques du département. Par ailleurs, une convention dépôt de plainte facilité pour les femmes victimes de violences a été signée entre la Préfète, l'hôpital Henri Mondor et la DTSP.



Signature d'une convention dépôt avec la directrice générale de l'hôpital Henri Mondor par un dépôt de plainte facilité pour les femmes victimes de violences en présence de Mme la Préfète du Val-de-Marne, Sophie THIBAUT, et de M. le Directeur territorial de la sécurité de proximité, Sébastien DURAND, le 25 novembre 2021.



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nous suivre



@prefet94

www.val-de-marne.gouv.fr